

---

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille trois cent trente-troisième réunion plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 28 janvier 2015 à 15 h 5

*Président* : M. Jorge Lomónaco ..... (Mexique)



**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1333<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Comme convenu plus tôt cet après-midi, nous allons poursuivre notre échange de vues consacré à des points particuliers à l'ordre du jour de la Conférence. J'invite à présent l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Biontino, à prendre la parole.

**M. Biontino** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, vous avez indiqué que vous souhaitiez aborder spécifiquement certains des points de l'ordre du jour, je vais donc tenter de me montrer efficace dans ma déclaration. Cependant, je souhaiterais que ces questions soient envisagées dans un certain équilibre, c'est pourquoi j'aborderai quatre des points principaux de l'ordre du jour, car il nous semble que ces sujets doivent être pris en compte tous les quatre : se concentrer sur un seul d'entre eux ne refléterait pas pleinement notre position.

Mais tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour la préparation de ces réunions ainsi que pour les idées neuves que vous y apportez. C'est grâce à une approche dynamique que nous pourrions résoudre les problèmes que traverse de longue date la Conférence du désarmement. Pour la sortir de l'impasse – si souvent déplorée – dans laquelle elle se trouve, il est crucial d'améliorer la communication et l'échange d'idées entre ses membres.

Nous pensons donc qu'une approche transparente, globale et privilégiant le consensus a les meilleures chances d'aboutir. Comme je l'ai déjà dit, la Conférence du désarmement, seule instance universellement reconnue consacrée aux négociations dans le domaine du désarmement, mérite un plein soutien. Ne nous cachons pas derrière des règles de procédure ou des répétitions formelles ou rhétoriques ; notre volonté politique, bien réelle, doit être consacrée à l'avancement de nos travaux sur les points principaux à l'ordre du jour.

Pour en venir à l'échange d'idées et d'approches visant à éliminer complètement les armes nucléaires, l'Allemagne suggère de se concentrer sur les points communs existants en identifiant des éléments concrets et pratiques permettant d'aller plus loin dans le désarmement jusqu'à l'élimination, à terme, des armes nucléaires ainsi que du risque de catastrophe qu'entraînerait leur utilisation pour l'humanité. Ici, les progrès devraient découler de mesures pratiques, efficaces et de confiance, en particulier venant des États dotés d'armes nucléaires.

Permettez-moi à cet égard de rappeler qu'il est entendu que jamais guerre nucléaire ne doit être menée, et que c'est à cela même que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doit son existence. Il est également important de souligner que pour aboutir, comme on le souhaite, à des résultats concrets renforçant le TNP, ce processus doit être global. Nos travaux se fondent sur le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui réaffirme l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires à procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires en vue du désarmement nucléaire, auquel tous les États parties se sont engagés en vertu de l'article VI. La mesure n° 5 du plan d'action précise que les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à accélérer la réalisation de progrès concrets sur les étapes conduisant au désarmement nucléaire, telles que décrites dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000. La préparation de la Conférence d'examen du TNP de 2015, qui aura lieu à New York, est d'une importance capitale pour renforcer ce processus.

Nous insistons sur le fait que pour éliminer totalement les armes nucléaires, tous les États qui en sont dotés doivent adopter une approche pragmatique, qu'elle soit progressive ou modulaire, visant à réduire de manière systématique et continue tous les types d'armes nucléaires, y compris les armes non stratégiques et non déployées. Jusqu'à présent, l'accent était mis sur les accords bilatéraux entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique pour faire avancer leurs efforts en matière de désarmement nucléaire bilatéral. Si les États-Unis et la Russie ont considérablement réduit leurs arsenaux nucléaires après la guerre froide, il reste encore beaucoup à faire. Nous exhortons les États-Unis et la Russie à poursuivre leurs progrès selon les principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence. Dans ce contexte, la proposition émise par le Président Obama le 19 juin 2013 à Berlin, qui consiste à négocier des réductions avec la Russie et à procéder à des réductions supplémentaires dans les armes nucléaires stratégiques déployées, réductions pouvant aller jusqu'au tiers, apporte une hauteur de vues salutaire.

Il nous semble que dans le contexte du processus du TNP, le désarmement nucléaire a besoin d'un élan supplémentaire. L'Allemagne exhorte tous les États dotés d'armes nucléaires et tous les autres États possédant des armes nucléaires à prendre de nouvelles mesures pour réduire leurs arsenaux, quels qu'en soient la taille, la nature et l'emplacement, ainsi qu'à déclarer un moratoire sur la mise au point de nouvelles ogives et de nouveaux types d'armes nucléaires et sur le perfectionnement ou l'élaboration de nouvelles utilisations pour les armes nucléaires. Tous les États dotés d'armes nucléaires doivent renforcer ce processus, qui pourrait ouvrir la voie à de futures négociations multilatérales sur le désarmement.

N'oublions pas que les armes nucléaires ont encore un rôle à jouer dans les doctrines de sécurité, que cela nous plaise ou non. L'Allemagne estime que ce rôle devrait et pourrait être progressivement réduit à mesure que nous nous approchons de l'élimination totale des armes nucléaires. Cependant, ce processus ne s'effectue pas en vase clos. Afin de réduire le risque d'explosion nucléaire, nous devons nous concentrer sur des mesures pragmatiques et travailler avec les États dotés de l'arme nucléaire et avec les États possédant des armes nucléaires.

En outre, l'Allemagne appelle à un engagement total en faveur de la non-prolifération. Si des progrès ont été effectués dans ce domaine, il reste encore beaucoup à accomplir. L'Allemagne estime que le Protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), malgré sa nature facultative, doit devenir la norme de vérification universelle. C'est le seul outil permettant à l'AIEA de vérifier l'absence d'activités non déclarées.

Une approche modulaire permet d'aborder le désarmement nucléaire de manière pragmatique, en ouvrant la voie à des mesures parallèles et simultanées sur les plans multilatéral, plurilatéral, bilatéral ou unilatéral. Par le passé, les composantes bilatérales et unilatérales ont sensiblement réduit les stocks mondiaux d'armes nucléaires, qui avaient atteint des sommets dans les années 1980. Des composantes multilatérales essentielles existent déjà, par exemple le système de garanties de l'AIEA, le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le TNP, le Traité relatif aux armes nucléaires sur le fond des mers, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, ainsi que le dispositif de désarmement multilatéral.

Cependant, il faut davantage d'instruments multilatéraux. C'est pourquoi, dans le cadre de son engagement constant en faveur de la mise en œuvre du plan d'action du TNP de 2010, l'Allemagne propose, pour créer un monde exempt d'armes nucléaires, de mener à bien les actions suivantes.

Tout d'abord, négocier un traité d'interdiction de la production de matières fissiles : il est primordial de commencer à négocier au plus tôt un traité vérifiable et non discriminatoire interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou de tout type de dispositifs explosifs nucléaires. Ce traité devra recouvrir toutes les questions liées à la réalisation de son objet. D'ici à ce qu'un tel traité soit négocié et entre en vigueur, tous les États possédant des armes nucléaires devront appliquer ou déclarer des moratoires sur la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires, définir les matières fissiles comme n'étant plus nécessaires à des fins militaires, et mettre au point des accords de vérification juridiquement contraignants sous l'égide de l'AIEA afin d'assurer l'élimination irréversible de ces matières fissiles.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit entrer en vigueur. D'ici là, tous les États possédant des armes nucléaires devront appliquer ou déclarer des moratoires sur les essais nucléaires, et s'abstenir d'utiliser de nouvelles technologies d'armes nucléaires ou de se livrer à toute action allant à l'encontre de l'objet et du but du Traité. Au XXI<sup>e</sup> siècle, les essais nucléaires n'ont aucune raison d'être. L'Allemagne invite tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ce Traité. On voit mal pourquoi les États qui peuvent le ratifier attendent que d'autres prennent les devants.

Les garanties de sécurité négatives : tous les États possédant des armes nucléaires doivent continuer à respecter pleinement les engagements auxquels ils sont tenus en matière de garanties de sécurité, ou prolonger ces garanties s'ils ne l'ont pas encore fait. Il nous semblerait pertinent que ces garanties soient réaffirmées sans équivoque à intervalles réguliers.

Des zones exemptes d'armes de destruction massive doivent être établies selon des accords librement conclus entre les États de la région concernée. Elles représentent une étape importante vers notre objectif final, le désarmement complet. Étant donné la gravité et l'urgence de la situation, nous estimons que le Moyen-Orient reste une région prioritaire pour la création d'une telle zone. Cependant, des progrès ne seront possibles que si les États de la région sont prêts à dialoguer et si les intérêts de tous les États sont pris en considération.

Une autre tâche importante qui nous incombe est de préserver, dans un esprit équitable et mutuellement acceptable, la sûreté et la sécurité de l'environnement spatial ainsi que le caractère pacifique de l'utilisation de l'espace. Il est de l'intérêt commun de toutes les nations et tous les peuples de renforcer la sécurité, la sûreté et la stabilité à long terme des activités spatiales, et de contribuer ainsi au développement et à la sécurité de tous. La transparence et les mesures de confiance, parmi lesquelles un code international de conduite relatif aux activités spatiales, méritent donc d'être davantage mises en avant.

La question des conséquences humanitaires des explosions d'armes nucléaires est d'une importance particulière, y compris dans l'optique de l'échange de vues avec la société civile. La Conférence qui s'est tenue à Vienne a été riche d'informations à ce sujet.

Comme nous l'avons souligné à Vienne, nous comprenons l'impatience croissante et la déception que peut engendrer l'impasse dans laquelle le désarmement nucléaire semble se trouver, mais existe-t-il des solutions réalistes autres que celle consistant à poursuivre sur le dur chemin des négociations ? Existe-t-il des raccourcis vers le désarmement total ? En théorie, oui. En pratique et sur le plan politique, non. Il subsiste des interrogations, si ce n'est des inquiétudes, quant à savoir si interdire ou délégitimer les armes nucléaires sans les États, y compris les États qui en possèdent, nous fera vraiment avancer vers notre but, celui d'un monde sans armes nucléaires. C'est sur tout cela que repose notre argument en faveur d'actions concrètes et pratiques pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Allemagne pour sa présentation. Comme ce débat se veut participatif, j'invite à présent tous les membres ou observateurs qui souhaitent faire des commentaires ou poser des questions sur la présentation de la délégation allemande à prendre la parole. Je ne vois pas de demandes d'intervention. Passons maintenant à l'orateur suivant, M. O'Reilly, qui représente l'Irlande. Vous avez la parole.

**M. O'Reilly** (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, permettez-moi, en tant que membre, tout comme vous, de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de notre coopération et de notre soutien. Ma délégation tient également à remercier M. Muhammad, Ambassadeur de Malaisie, d'avoir habilement guidé la rédaction du rapport de la Conférence de 2014 ainsi que de la résolution de la première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'y rapporte. Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne à la première séance plénière de 2015. Je souhaiterais également faire mes adieux à l'Ambassadrice du Canada, M<sup>me</sup> Golberg, et la remercier pour son importante contribution, non seulement dans le domaine du désarmement, mais également sur tous les sujets sur lesquels elle a travaillé à Genève.

De nombreuses délégations ont déjà parlé des réalisations importantes enregistrées en 2014 dans le domaine du désarmement et du contrôle des armes – l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, la Conférence d'examen de Maputo de la Convention sur les mines antipersonnel, la détermination de la communauté internationale à coopérer pour détruire les stocks d'armes chimiques de Syrie, et l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques. Deux choses en ressortent : ce qui devient possible lorsque la communauté internationale agit de concert, mais aussi le fait qu'il semble impossible à

cette même communauté internationale de prendre de telles mesures au sein de cette instance. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général des Nations Unies dans son message à la Conférence la semaine dernière, les gouvernements et la société civile tendent de plus en plus à rechercher des solutions qui permettront de faire avancer le désarmement hors du cadre de la Conférence.

L'ordre du jour adopté par la Conférence la semaine dernière n'a rien de nouveau. Les deux premiers points en sont « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire » et « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées ». Pour ma délégation, la raison pour laquelle ces deux points figurent à l'ordre du jour de la Conférence est évidente. C'est une évidence depuis la toute première résolution dans laquelle les Nations Unies appellent de leurs vœux l'élimination de toutes les armes nucléaires et de toutes les armes permettant des destructions massives.

Afin d'éviter le danger que représente une guerre nucléaire, les auteurs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont prévu, à l'article VI, l'obligation pour tous les États parties au Traité de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Quelque quarante-cinq ans après l'entrée en vigueur du Traité, ces mesures efficaces ne sont pas en place. En réalité, les négociations de ces mesures efficaces n'ont même pas commencé.

En tant que Coordonnatrice de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, l'Irlande a présenté au nom de la Coalition un document sur l'article VI à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP. Nous avons également présenté ce document à la Conférence pendant les discussions coordonnées par l'Ambassadeur d'Égypte, M. Abdelnasser ; il a ensuite été distribué comme document officiel de la Conférence (CD/1986).

Ce document a été rédigé pour la session du Comité préparatoire du TNP de l'an dernier pour un certain nombre de raisons. En dehors de l'impasse dans laquelle se trouvait la Conférence du désarmement et de l'absence de tout effort sérieux pour en sortir, le statu quo établi en matière d'armements nucléaires semblait avoir peu de chances d'évoluer. Au même moment, la levée du secret sur certaines informations a mené au Royaume-Uni et aux États-Unis aux premiers résultats de recherches dans le domaine des risques et des accidents évités de justesse. De son côté, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement menait une enquête sur la capacité d'intervention internationale en cas d'explosion d'armes nucléaires.

Dans une situation normale, les risques peuvent être contrôlés, tout comme les lacunes en matière de capacité d'intervention peuvent être comblées. Mais ces armes ne sont pas des armes normales : les conséquences d'une explosion, conjuguées à la probabilité qu'une telle explosion se produise et aux limites désormais prouvées de notre capacité de réaction, nous ont paru indiquer un devoir de vigilance de la part de tous les États vis-à-vis du bien-être et de la santé de nos concitoyens. C'est cette inquiétante combinaison de facteurs qui a mené à la rédaction d'un document visant à susciter des discussions sur les mesures efficaces requises par l'article VI.

Ce document de travail décrit l'historique des tentatives de négociations infructueuses d'un dispositif-cadre pour le désarmement nucléaire multilatéral, depuis la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 jusqu'au plan d'action de 2010 en passant par les 13 mesures concrètes pour l'application systématique de l'article VI.

Le document résume les évolutions de l'initiative relative aux conséquences humanitaires depuis la Conférence d'examen de 2010 pour la réalisation et le maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires, et conclut à la nécessité d'un engagement multilatéral juridiquement contraignant pour mener à bien cette initiative. Le document expose ensuite les éléments essentiels à un tel mécanisme destiné à mettre en place des mesures efficaces.

En résumé, le document de travail de la Coalition pour un nouvel ordre du jour avait pour objet d'introduire dans le cycle d'examen du TNP une discussion sérieuse portant sur les éléments constitutifs nécessaires à l'application de l'article VI. Ces éléments définis,

l'étape suivante décrite dans le document était de vérifier leur applicabilité à quatre différentes propositions de mécanismes : une convention globale sur les armes nucléaires telle que l'a évoquée ce matin le Costa Rica, un traité d'interdiction des armes nucléaires, un dispositif-cadre et une solution mixte.

Il est important de souligner que ce document ne prédétermine ni le cadre ni les résultats du débat général recherché.

L'Irlande estime depuis longtemps que le dialogue et les débats sur le désarmement nucléaire sont dominés par des conceptions étriquées de la sécurité nationale alors qu'ils devraient se concentrer sur les conséquences qu'aurait pour l'humanité tout entière l'absence d'efforts suffisants en matière d'élimination des armes nucléaires. Les trois conférences internationales sur les conséquences des armes nucléaires pour l'humanité ont cherché à aborder des questions plus larges, et nous félicitons chaleureusement la Norvège, le Mexique et l'Autriche pour l'organisation de ces conférences.

Les mots du Directeur Kmentt ce matin sur la très importante et fructueuse conférence qui s'est tenue à Vienne le mois dernier ont été particulièrement instructifs. Le fait que près de 160 États, une écrasante majorité des gouvernements du monde, y était représentés, ainsi que les éléments accablants présentés par les survivants d'Hiroshima, de Nagasaki et des essais nucléaires prouvent non seulement que les conséquences réelles et dévastatrices des armes nucléaires sont bien pires que nous ne le croyions, mais aussi que le risque d'une explosion nucléaire est bien plus élevé que nous ne le pensions. Les éléments concrets présentés à Vienne de façon si convaincante inspireront sans nul doute ma délégation dans son travail collaboratif, dans cette enceinte comme dans d'autres, et nous sommes convaincus que cela renforcera le TNP dont nous aspirons à tenir la promesse d'un monde sûr et sécurisé, exempt d'armes nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Irlande de sa présentation sur la mise en œuvre effective de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Si la Conférence du désarmement n'est pas un organe subsidiaire du TNP, comme l'Ambassadeur d'Inde l'a dit à juste titre ce matin, les obligations énoncées dans l'article VI font partie intégrante du mandat de la Conférence. Je donne maintenant de nouveau la parole à la salle pour des commentaires ou des questions sur la présentation de l'Irlande. Je ne vois pas de demande d'intervention. Passons donc au dernier orateur du dialogue participatif de la séance de ce jour, M. Malov de la Fédération de Russie. Vous avez la parole.

**M. Malov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la position de la délégation russe est que la Conférence du désarmement doit rester le seul mécanisme de négociation multilatéral dans le domaine du désarmement, car elle a une longue histoire et dispose d'un potentiel de compétence unique en son genre. Bien sûr, pour notre délégation comme pour beaucoup d'autres, l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations de cette instance n'est pas acceptable. Face à cette situation insatisfaisante, nous sommes d'avis qu'il serait extrêmement préjudiciable de retirer des éléments de l'ordre du jour de la Conférence pour les aborder dans d'autres instances. L'expérience a montré que de telles approches ne peuvent être acceptées que par un cercle fermé empreint de partialité qui ne peut prétendre à l'universalité. Nous continuerons à fonder notre position sur l'idée selon laquelle des accords internationaux ne sont possibles que sur la base du consensus et du dénominateur commun que sont les intérêts vitaux de la sécurité nationale de tous les États. La Conférence est souvent critiquée, et par là même, vous et nous également. Nous y voyons un appel à l'action.

Nous sommes convaincus qu'un consensus est non seulement possible, mais aussi réalisable, si nous faisons tous preuve de suffisamment de volonté politique et que nous œuvrons sans relâche à surmonter les désaccords qui proviennent des différences entre les priorités des États. Naturellement, la toute première tâche qui nous incombe est de nous mettre d'accord sur un programme de travail pour la Conférence. Nous espérons que vos suggestions, Monsieur le Président, nous aideront à trouver un compromis.

Il est dans notre intérêt d'entamer des travaux de fond au plus tôt et d'entrer dans la phase des négociations. Nous pensons que des travaux substantiels et concrets sur le point 3 de l'ordre du jour – la prévention d'une course aux armements dans l'espace –

constitueraient une bonne base de négociation. Le projet de traité russo-chinois relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, mis à jour avec les propositions et les commentaires de nombreux États, y est directement lié.

Cette initiative russo-chinoise nous semble présenter l'avantage de porter sur le désarmement préventif, ou sur la prévention de l'émergence d'un nouveau théâtre potentiel de conflits armés. En outre, nous pensons que les garanties juridiques internationales contre le déploiement d'armes dans l'espace vont renforcer la stabilité stratégique et contribuer à créer les conditions requises pour les autres étapes vers un véritable désarmement nucléaire, dont nous avons discuté si longuement aujourd'hui. Une telle démarche correspond aussi pleinement aux dispositions de l'article VI du TNP, qui sont inextricablement liées au contexte global du « désarmement général et complet » sur lequel porte l'article.

Nous estimons que la prévention d'une course aux armements dans l'espace se fait chaque jour indéniablement plus urgente. L'avènement d'une catégorie d'armes entièrement nouvelle – ici, les armes spatiales – pourrait sérieusement porter atteinte au système de sécurité mondial, voire l'anéantir. Nous ne percevons pas qu'un intérêt commun à éviter une situation aussi alarmante. Il nous semble que c'est aussi, dans une certaine mesure, un devoir qui incombe à tous les membres de cette Conférence : dans une telle situation, il nous faudrait alors nous préparer à affronter, dans l'espace aussi, des problèmes d'une complexité similaire à ceux que nous connaissons dans le domaine de la réduction et la limitation des armes nucléaires. Cette année, nous commémorerons le tragique recours aux armes nucléaires par les États-Unis contre les villes japonaises d'Hiroshima et Nagasaki, il y a soixante-dix ans de cela.

Il nous semble que ni nos partenaires chinois, coauteurs du projet de traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, ni nous-mêmes, ne prétendons que ce projet commun détienne la vérité absolue. Nous le voyons comme un document évolutif, qui pourra être amélioré grâce à la contribution constructive des autres délégations. Nous pensons qu'il est temps de passer des réflexions générales aux propositions concrètes, et des commentaires critiques décousus à un travail de fond sur le texte. Mais nous sommes aussi réalistes, et nous comprenons bien que mettre en place une interdiction juridiquement contraignante de l'implantation d'armes dans l'espace prendra du temps. Nous pensons qu'un engagement politique à ne pas être le premier à déployer des armes dans l'espace peut combler le vide juridique pendant cette période. L'universalisation et la mondialisation d'un tel engagement établiraient un filet de sécurité fiable, et permettraient d'empêcher que l'espace ne devienne un théâtre de conflits.

À cet égard, nous souhaitons prendre note des observations formulées par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, invitant l'Assemblée générale à étudier cet engagement à ne pas être le premier à déployer des armes dans l'espace, ce qui est effectivement en dehors du cadre de notre Conférence. En substance, le Secrétaire général a confirmé ce que nous avons dit par le passé, c'est-à-dire que la Conférence est l'enceinte appropriée pour discuter de cette initiative de désarmement. Nous tenons à ajouter qu'il n'est pas dans notre intention de nous limiter à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, même si nous considérons que le projet de traité peut être négocié tel quel.

Nous sommes également prêts à participer aux négociations relatives à un traité d'interdiction de la production de matières fissiles et sommes disposés à participer à la rédaction d'un instrument juridiquement contraignant relatif aux garanties négatives de sécurité.

Monsieur le Président, la grande responsabilité de donner le ton à la session de 2015 vous a été confiée. Permettez-moi une fois de plus de vous assurer de notre volonté sincère de coopérer de façon constructive. Nous espérons sincèrement que lors de cette session qui commence, nous serons tous encouragés par la reprise fructueuse du travail de fond de la Conférence visant à un véritable renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de son intervention, et je vous invite maintenant à poser vos questions ou partager vos observations sur la présentation russe. Je donne la parole au Représentant de la Chine.

**M. Shen Jian** (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie également le Représentant de la Fédération de Russie de son intervention. Prévenir une course aux armements dans l'espace a toujours été une des priorités majeures de la délégation chinoise à la Conférence du désarmement. Je souhaiterais saisir l'occasion qui m'est donnée pour évoquer brièvement quelques points sur ce sujet.

Il est dans l'intérêt commun de tous les États de garantir le caractère pacifique de l'utilisation de l'espace ainsi que d'y prévenir l'implantation d'armes et une course aux armements. Depuis plus de trente années consécutives, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte à une majorité écrasante des résolutions appelant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et demandant à la Conférence de négocier un traité de contrôle des armes pour l'espace. Cela reflète clairement l'opposition de la communauté internationale à la militarisation de l'espace ainsi que le consensus sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La Chine œuvre activement au maintien de la paix et de la sécurité spatiales. En juin dernier, à la lumière de l'évolution de la situation en matière de sécurité spatiale ainsi que des observations et propositions reçues de diverses parties, la Chine et la Fédération de Russie ont diffusé une nouvelle version du projet de traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace que nos deux pays avaient présenté conjointement en 2008. Ce nouveau projet de texte peut encore être modifié et nous sommes ouverts aux suggestions qui nous permettront de l'améliorer ensemble. Nous espérons que la Conférence commencera à négocier un traité au plus tôt en se fondant sur ce texte. Nous félicitons le Président d'avoir inclus les propositions pertinentes dans le projet de programme de travail distribué hier.

Enfin, la Chine soutient les efforts visant à établir un programme de travail complet et équilibré qui puisse être accepté par tous les membres, ainsi que l'ouverture des travaux de fond sur des sujets tels que le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires, la prévention d'une course à l'armement spatiale ainsi qu'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Chine et donne à présent la parole au Représentant du Bélarus.

**M. Grinevich** (Bélarus) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je suis désolé d'être quelque peu loquace aujourd'hui, mais je suis vos conseils et tente de contribuer à l'interactivité de nos échanges. Je vais maintenant m'exprimer en russe.

(*L'orateur poursuit en russe.*)

Monsieur le Président, hier, lorsque vous avez présenté votre projet de programme de travail, vous avez prononcé de bien sages paroles en indiquant que le degré de préparation sur un sujet ne pouvait être mis à l'épreuve que pendant les négociations mêmes, à la fin du processus. À cet égard, notre délégation estime qu'un traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace figure en très bonne position parmi les sujets moins susceptibles de poser des problèmes que la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles.

Notre position sur le projet visant à prévenir une course à l'armement dans l'espace proposé par la Fédération de Russie et la Chine est bien connue : nous soutenons la nouvelle version du texte et nous sommes d'avis que le projet de traité est une bonne base de négociations. Il nous semble que si ces négociations débutaient dans le cadre de la Conférence, le processus d'accord avancerait sans aucun doute beaucoup plus vite que ce ne serait le cas sur d'autres sujets. Toutefois, cela dépendra surtout de la volonté politique des autres États.

Nous tenons également à réitérer notre soutien au projet de résolution pour un moratoire sur la première implantation d'armes dans l'espace.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bélarus et précise qu'il n'a aucune raison de s'excuser. Au contraire, vous avez aujourd'hui beaucoup contribué à notre échange de vues. Je vois que le Représentant du Kazakhstan souhaite intervenir. Vous avez la parole.

**M. Omarov** (Kazakhstan) (*parle en russe*) : C'est la première fois que je m'exprime à cette séance, mais aussi plus généralement devant la Conférence du désarmement. En tant que nouveau venu, je tiens à dire que si nous adoptons demain le programme de travail, comme notre capitale et nous-mêmes l'espérons, nous avons préparé un document relatif au point 3 de l'ordre du jour. Les délégations de la Fédération de Russie et de la Chine ont élaboré un projet de traité sur lequel nous pourrions commencer immédiatement non seulement des discussions, mais des négociations. Le projet de traité sur les armes nucléaires présenté par la délégation du Costa Rica peut également servir de base de travail pour les points 1 et 2 de l'ordre du jour.

D'ici à la fin du mois de mars, le Groupe d'experts gouvernementaux nous aura présenté ses conclusions sur un traité d'interdiction des matières fissiles, qui serviront de point de départ aux négociations sur la question des matières fissiles. Par conséquent, et comme, pour autant que je sache, un certain nombre d'autres délégations, nous ne voyons pas d'obstacle à l'adoption du programme de travail demain ni à la diffusion des documents déjà préparés par les délégations.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Kazakhstan et je l'invite à intervenir régulièrement dans les échanges de la Conférence. Une autre délégation souhaite-t-elle intervenir ? Je donne la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

**M. Motta Pinto Coelho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Mon homologue du Bélarus estimait avoir trop parlé et je crois que c'est peut-être aussi mon cas. Toutefois, il me semble que c'est bien là tout l'esprit de la séance d'aujourd'hui, qui doit nous permettre de nous lancer dans un débat moins contemplatif au profit d'échanges plus dynamiques. En ce sens, et dans le cadre de l'examen de la proposition faite par la Russie et la Chine, que nous soutenons et approuvons pleinement, j'aimerais revenir sur la question d'approche du traité d'interdiction de production de matières fissiles que nous avons évoquée ce matin. Nous pouvons accepter qu'il y ait deux approches à un tel traité : la première approche serait qu'il s'inscrive en amont de l'évolution naturelle des négociations d'une convention ou d'un traité global sur le désarmement nucléaire, et la seconde pourrait en faire une conséquence, et non une condition, de l'adoption de la négociation d'une véritable convention sur le désarmement nucléaire, étant donné qu'il recouvrirait un élément qui doit nécessairement être inclus dans les négociations d'une convention universelle. C'est peut-être là un sujet pour le débat de demain sur le programme de travail. Si on se penche sur ce traité, on voit qu'il s'agit d'un ensemble vide : il n'a aucune substance, car les États dotés de l'arme nucléaire possèdent déjà des matières fissiles et les États non dotés de l'arme nucléaire n'en possèdent pas. Dans un tel contexte, quel est donc le but de ce traité ?

Ce traité peut être envisagé comme un élément découlant de véritables négociations d'une convention sur le désarmement nucléaire en tant que point à l'ordre du jour. Je reviendrai donc sur cette suggestion demain. Mais, pour ce qui est de l'espace, cette même logique s'applique également. Nous pouvons dès maintenant entreprendre des négociations. La Conférence du désarmement a la maturité suffisante pour étudier une proposition, l'examiner de manière constructive et négocier une convention, un traité ou un dispositif qui permettra de prévenir une course aux armements spatiale, dans la veine de ce qui vient d'être proposé par la Russie et la Chine. Nous ne voyons pas pourquoi cela devrait encore attendre. En ce sens, nous avons déjà suggéré, et nous insisterons sur ce point, que lorsque nous adopterons le programme de travail, nous évoquions la possibilité de nous doter de deux organes subsidiaires : un premier destiné à aborder la prévention d'une course aux armements spatiale ainsi que d'éventuelles propositions du même type, et un second, consacré au désarmement nucléaire et qui par nature engloberait toute la question d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Brésil de ses commentaires. Comme je le disais hier, la proposition sino-russe sur l'espace doit être envisagée comme un des points de départ des négociations, comme toute autre proposition passée, actuelle ou future, si le programme de travail est adopté demain. Je suis néanmoins conscient qu'il s'agit là d'une contribution majeure, dont, en tant que représentant de mon pays, je mesure pleinement l'importance.

Vous avez également évoqué un autre sujet, qui est plus vaste, car, comme il est dit depuis de nombreuses années et qu'il a été répété tout au long de la journée, les différents membres de cette assemblée ont de toute évidence des priorités différentes. Certains ont spécifiquement évoqué telle ou telle priorité, d'autres ont mis l'accent sur un certain enchaînement. Cependant, au bout du compte, le message que vous avez fait passer tout au long de cette journée est que certains d'entre vous ont des priorités, et que d'autres en ont d'autres.

Dans ce contexte, le projet de programme de travail présenté hier a été conçu comme un grand compromis : il implique que vous acceptiez d'engager des négociations sur un point de l'ordre du jour qui n'est pas prioritaire pour vous, pour que l'on entame des négociations sur un point qui, lui, est une de vos priorités. Il s'agit donc de véritables concessions mutuelles. C'est de la diplomatie. Pour pouvoir négocier le point qui compte le plus à vos yeux, vous devrez vous engager à négocier un point qui ne vous intéresse pas particulièrement, qui ne fait pas partie de vos priorités, qui ne vous semble pas devoir être traité en premier. Cette solution est donc différente de ce que nous faisons depuis des années, c'est-à-dire empêcher toute négociation parce que le point de l'ordre du jour qui nous intéresse ne fait pas partie des priorités d'un autre. C'est même la démarche inverse. Mais c'est quelque chose dont nous allons discuter demain lorsque nous nous pencherons sur le projet de programme de travail.

Y a-t-il des membres ou des observateurs qui souhaiteraient prendre la parole ? Je ne vois pas de demandes d'intervention. Ceci conclut la partie de la séance plénière d'aujourd'hui consacrée aux échanges de vues. Je tiens à remercier tous les orateurs et tous les intervenants, tout particulièrement ceux qui ont pris la parole plus d'une fois. Ce dialogue participatif très intéressant nous a permis d'échanger officiellement – car nous sommes en séance plénière – nos points de vue sur ce qui pourrait contribuer à l'ouverture de négociations portant sur chacune des questions de fond figurant à l'ordre du jour de la Conférence. Pour que des négociations aient lieu, il est essentiel qu'il y ait un dialogue et non une succession de monologues ; c'est ce qui s'est passé aujourd'hui, et je vous en suis extrêmement reconnaissant.

À présent que le dialogue touche à sa fin, la délégation finlandaise souhaite prendre la parole pour faire une déclaration générale. Vous avez la parole.

**M. Järviaho** (Finlande) (*parle en anglais*) : Je suis désolé de vous retenir tous encore quelques minutes. Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de la façon dont vous y dirigez nos travaux. Vous aurez, bien sûr, le plein soutien de ma délégation.

La Finlande s'associe pleinement à la déclaration prononcée plus tôt par l'Union européenne. La semaine dernière, nous avons entendu une fois de plus le message du Secrétaire général Ban Ki-moon qui nous pousse à faire notre travail, qui est de négocier des traités. En effet, c'est là notre responsabilité non seulement personnelle, mais envers la communauté internationale dans son ensemble. Notre but est de renforcer la sécurité de tous. C'est pour cette raison que nous devons explorer toutes les pistes pouvant déboucher sur des travaux de fond ici, dans cette instance. La Conférence nous a déjà servi par le passé, et nous pensons qu'elle a encore un rôle à jouer. Nous devons la rénover pour en faire une instance de négociations moderne, adaptée à nos besoins d'aujourd'hui. Nous devons réfléchir aux modifications possibles dans les règles de procédure, à la question de l'élargissement de la Conférence, à son ordre du jour ainsi qu'au renforcement du rôle de la société civile et du monde universitaire dans nos travaux.

Nous remercions le Secrétaire général par intérim de la Conférence, M. Møller, pour tous ses efforts, en particulier sur le sujet du forum de la société civile de la Conférence du désarmement. Il est grand temps de renforcer la Conférence avec les apports de la société civile et du monde universitaire.

Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir présenté à la Conférence cet innovant et audacieux programme de travail. Nous sommes en train de l'étudier attentivement. Notre priorité était d'adopter un programme de travail doté d'un mandat de négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous notons avec

satisfaction que cela a été pris en compte dans votre proposition. Nous avons été très heureux de contribuer, par voie d'expert, aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux en vue d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous estimons que les travaux du Groupe ont bien avancé et qu'ils contribueront, en temps voulu, à ceux de la Conférence. À cet égard, nous devons un grand merci à l'Ambassadrice Golberg pour sa conduite des travaux du Groupe. Si cela s'avère utile, nous serons prêts à envisager la poursuite de discussions sous différents formats, par exemple un groupe de travail informel ou un calendrier d'activités. Cependant, les discussions, aussi fructueuses qu'elles puissent être, ne peuvent remplacer les négociations qui nous incombent.

Nous tenons à féliciter l'Autriche de la qualité de la préparation et de l'organisation de la conférence qui s'est tenue en décembre. Nous remercions également l'Ambassadeur Kmentt du rapport qu'il a présenté ce jour. Pour nous, cette conférence a permis un échange de vues utile et instructif sur les conséquences dévastatrices des armes nucléaires, et s'inscrit de manière productive dans la lignée des conférences d'Oslo et de Nayarit. Nous nous félicitons également de constater que des collègues des États-Unis et du Royaume-Uni ont participé à cette conférence. Nous espérons que ces résultats seront pris en compte par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Monsieur le Président, nous vous soutenons dans vos efforts pour faire avancer la Conférence du désarmement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Finlande de sa déclaration. Nos travaux sont donc terminés pour aujourd'hui. Comme annoncé plus tôt, la prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu demain, le 29 janvier 2015, à 10 heures, et j'ai l'intention d'y prendre des décisions sur le projet de programme de travail présenté hier.

*La séance est levée à 16 heures.*